VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato | J. L. Onorato. | J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. DOSSIER No 96,511, DIVISION D, Mme J. J. SEGHERS ET ALS. VS. E. J. BERMUDEZ ET AL.

Propriété Commerciale et de Résidence, et Cottages qui rapportent des revenus.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETÉS FONCIÈRES, A MIDI.

JEUDI, 25 MAI 1911.

508-10 rue S. Peters. 1127 rue Royale. 926 Avenue Esplanade. 2020-22 rue Royale. 712 rue des Français. 825 rue des Français. 2037 rue Dauphine. 1903 rue Dauphine.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme J. J. Seghers et als vs E. J. Bermudez et al. No 96,511, ledit jugement rendu et lu en Cour ouverte le 21 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, a midi, JEUDI, le 25 mai 1911, la propriété décrite comme suit, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 16, borné par les rues Sud Peters, Poydras, Fulton et Laffayette, ladite portion de terre étant désignée par la lettre H et mesurant 22' 11" de face à la rue Sud Peters sur environ la même largeur dans le fond et environ 70' de profondeur. Les améliorations portent les numéros municipaux 508 et 510 rue Sud Peters et consistent d'une bâtisse en briques à deux étages occupée par E. F. Kohnke.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 55, borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Ursulines, mesurant en mesure américaine 24' 8" de face à la rue Royale, sur une profondeur d'environ vingt-sept pieds onze pouces (127' 11") mais ayant ladite profondeur, entre lignes parallèles qui a une profondeur de 103' 11", alors la balance des 24 de sa profondeur, ne mesurant que 19' 9" en largeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 4 janvier 1832, annexé à un acte de Felix de Armas alors un notaire en cette ville, le 10ème jour de janvier 1832. Les améliorations portant le No municipal 1127 rue Royale et consiste d'une résidence en brique, contenant vestibules et environ dix chambres.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 81, borné par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Dauphine et Bourgogne, désignée comme lot No 1 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 1er juin 1896, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire en cette ville, le 13 février 1897, mesurant 40' 6" de face à l'avenue Esplanade, 43' en largeur sur sa ligne du fond sur une profondeur de 107' 4" 1" sur la ligne de côté le plus près de la rue Dauphine, et sur la ligne du côté opposé il y a une profondeur de l'avenue Esplanade de 77' 9"; de là s'élargissant s'étendant 2' 6" vers la rue Bourgogne, et de là il y a une autre profondeur vers la rue Quartier de 29' 6" s'étendant à sa ligne du fond. Les améliorations portent le No municipal 926 avenue Esplanade et consistent d'une résidence en briques à trois étages contenant vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, environ dix chambres à coucher, chambre à bain etc.

4° Un certain lot de terre irrégulier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Royale, Chartres, Paix et François, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer de ville daté du 10 janvier 1900, lequel lot A mesurant, en mesure américaine d'après ledit devis 54' 10" de face à la rue Royale sur une première profondeur de 43' sur la ligne de côté vers la rue François contigu à une allée en commun; de là s'élargissant 3' 10" sur une ligne s'étendant vers la rue François, de la une deuxième profondeur de 19' 4" 6" de la 85' 7" 6" sur une ligne oblique s'étendant à la rue Royale ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" de face à la rue Royale sur 43 de profondeur en commun au dit lot A et lot B.

Les améliorations portant les numéros municipaux 2020 et 2022 rue Royale et consistant d'un cottage double contenant trois chambres de chaque côté.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 159, vis-a-vis de la Place Washington, borné par les rues François, Royale Dauphine et Toure, mesurant 30' de face à la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine, sur 101, de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins. Les améliorations portant le numéro municipal No 712 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant huit chambres.

6° Un certain lot ou portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 261, borné par la rue Français, l'avenue Champs Elysées, les rues Bourgogne et Dauphine, désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député-voyer de ville, daté du 9 janvier 1900, annexé à un inventaire pris par Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 19 novembre 1900, lequel lot D commence à une distance de 94' 7" 6" de l'encoignure des rues Français et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, d'après ledit devis 33' 7" de face à la rue Français 24' 6" sur la ligne de côté vers la rue Bourgogne, de là 1' 9" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, de là 31' 8" 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées, delà 1' 6" 5" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, delà 5' 11" sur une ligne s'étendant vers l'avenue des Champs-Elysées; de là 17' 6" 3" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; delà 2' 9" 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; de la 2' 8" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, 6' 8" sur une ligne s'étendant vers la l'avenue Champs Elysées; de là 1' sur une ligne s'étendant vers la rue Bourgogne, delà 14' 2" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 11' 1" en profondeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" allant vers la rue Royale, vers la rue Dauphine, de là 85' 9" 2" en profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Dauphine et s'étendant à la rue Français. Les améliorations portent le No municipal 825 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant sept chambres.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 262, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, François et Toure, lequel lot mesure 28' 3" de face à la rue Dauphine sur 85' 8" 8" de profondeur et est désigné par le No 2 sur un plan de J. N. Deponilly, daté du 25 novembre 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, sous le No 17 de son livre de plan No 5. Les améliorations portent le No municipal 2037 rue Dauphine et consistant d'une résidence contenant huit ou dix chambres.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 263, borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bourgogne et Toure, mesurant, plus ou moins en mesure française, 60' de face à la rue Dauphine sur 60' de profondeur et façade à la rue Bourbon. Les améliorations portant le numéro municipal 1903 rue Dauphine, et consistant d'un cottage substantiel contenant environ huit à dix chambres, et bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en parcelles égales, représentées par billets en montant convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de la vente active jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et de transférer les polices aux porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente faite sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles les actes de vente. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911 et payer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) en accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, les ventes sujet et aux baux existants les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après le passage des actes de vente et le paiement des prix.

Les actes de vente par-devant M. C. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

23 avril—23 30 - mai 7 14 21 25

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées.

SUR LA PETITION DE EVELYN MUIR, EPOUSE D'ALBERT SIDNEY ST-AMANT ET ALS., POUR UN PARTAGE ICI.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier No 93,460 Division C. — et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey.— Dossier 89,083 Division C. [consolidées], ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, MARDI, le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et adite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seifforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite petition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nasuville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne, [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même ilet que la portion de terre ci-dessus décrite mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; et ladite portion de terre est désignée par le No 2 sur un devis daté du 1er mai 1895, annexé à la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et le bénéfice de toutes les personnes, et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trente-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante-six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir: Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'ilet No 547, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St. Patrick, [maintenant Saratoga] Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept [22] Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville (autrefois faubourg Annonciation ou Lacourse municipalité No 2), dans l'ilet No 350, borné par les rues Sud Liberté, Erato, Howard et Thalie. Lesdits lots sont désignés respectivement par les Nos cinq et six de l'ilet No 10 d'après un devis du plan dressé par C. A. Redin, architecte, daté du 13 avril 1850, annexé à un acte passé pardevant Edwin L. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 13 décembre 1850, et mesurant chacun, d'après ledit plan, trente-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, et ledit lot No 6 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors un notaire en cette ville. Ledit grand lot de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise, et ledit lot No 6 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 5 sur ledit plan de A. S. Phelps, et ayant la même mesure que ledit lot No 5, d'après ledit plan dudit A. S. Phelps. Les améliorations portant les numéros municipaux 1315-17 rue St. Liberté et se composent d'un cottage double.

Huit (28) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le [Faubourg Annonciation], Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro sept, [maintenant 323] borné par les rues Sud Liberté Sud Franklin, [autrefois Banton] Thalie et Erato, et désigné comme lot No quatorze sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer le cinquième jour de février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1314-16 rue Sud Liberté et se composent d'un cottage double ayant 5 chambres et chambre à bain de chaque côté.

Neuf (29) Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, et désignés comme lots Nos vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept de l'ilet No deux (maintenant No 326), lesquels sont compris entre les rues Franklin [autrefois Benton], Liberté, Euphrosine et Calliope, sur un plan dressé par C. A. Heden, ingénieur civil, le 24me jour d'avril 1850, déposé pour référence en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville. Lesdits lots Nos 25 et 27 mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Calliope sur cent cinquante et un pieds, trois pouces de profondeur, et le lot No 26 mesurant trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Calliope sur cent cinquante et un pieds, trois pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations portent les Nos municipaux 2115 à 2125 rue Calliope, et se composent d'une bâtisse en briques et en bois. Le site de fabrique de Muir & Fromherz.

Propriétés dans la Paroisse Ascension, | Lne.

Dix (7) Une certaine parcelle de propriété foncière dans la paroisse Ascension, étant les lots 3 et 4 et la moitié Est du quartier Sud-Ouest de la section 10 villette 9, Sud du range 4 Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve contenant cent soixante-six 4|100 acres (166 4|100).

(8) Une certaine parcelle de propriété foncière dans la paroisse Ascension étant le quartier Nord-Ouest du quartier Nord Ouest; le quartier Nord-Ouest du quartier Sud-Ouest de la section 17; la moitié Nord du quartier Sud Est; la moitié Ouest et le quartier Nord-Est du quartier Nord-Est, de la section 18, villette 9 range Sud quatre Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve, contenant deux cent soixante-dix-sept 98|100 acres de terre.

(9) Une certaine parcelle de propriété foncière, en la Paroisse Ascension étant la moitié Est et du quartier Sud Ouest, du quartier Nord-Ouest de la Section 15 de la villette 9, Sud du range 4 Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve, contenant cent vingt 8|100, [120 8|100] acres.

La propriété dixièmement décrite [7, 8, 9] sera vendue en bloc, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc. et le moulin à scie là dessus géré sous le nom de Hard Times et les machines, installations, bouilloires et dépendances.

Onze (10) Une certaine parcelle de propriété foncière en la paroisse Ascension, étant la Section seize de la villette 9 range Sud 4 Est S. E. D. E. de la rivière de St Helena, Mer, en Louisiane, contenant six cent quarante huit 84|100 [648 84|100] acres.

Effets mobiliers dans la paroisse Ascension.

Douze (11) Quatre "Cross Cut Saws" deux "Jack Screws", deux Cold Chisels", quatre Poulies en fer, deux Boucles, deux lots de Vieux Fer, une Pompe en fer, un lot d'Outils de Forgeron, deux Perçoirs, deux Marteaux, un Compas, une Charrette, un "Log Float", une Glacière, un Lit Victoria, un Lavabo, une Toilette, un "Idle Engine", soixante quinze "Logs" au Moulin, 2000 pieds plus ou moins de Bois de charpente.

Treize (12) Cinq cent soixante-dix "logs" en cypre dans la cyprière, prêts pour être Mottés au moulin et distribués dans le bois comme suit: sur la sec. 11 Tp. 9 S. R. 4, 25 logs sur les sec. 17 et 18 Tp. 9 S. R. 4, 165 logs sur la sec. 16 Tp. 9 S. R. 4 E., 380 logs.

Quatorze (13-14) Comptes courants d'après ladite petition pour le partage ici (n'incluant pas les comptes courants à la Nouvelle-Orléans qui seront vendus séparément).

Conditions — Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être représentée par billets des acquéreurs, faits à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour la portion du crédit et transférer les polices aux porteurs des billets les actes de vente devant être passés pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs.

La vente des titres dans la Paroisse Ascension sera faite sujette à la concession faite par J. A. Muir, de trente pieds en plus à la Paroisse d'Ascension pour un chemin public, enregistrée en ladite Paroisse. Livres des transferts No 50, folio 177.

Pour les comptes courants, comptant.

J. L. Onorato.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières 910, rue Gravier.

26 avril—26 27 30—mai 7 14 21 28 30

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession de Thomas Finegan, dossier No 96,122, ledit ordre daté et signé du 13 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 18 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite:

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme le "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme lot numéro deux de l'ilet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portent le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistant d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'ilet numéro cent quarante-six, borné par l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Elmira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Troisième — Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro cent vingt et un, comprenant l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson) River, (autrefois Jefferson), et l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison), mesurant quatre vingts pieds, six pouces et deux lignes de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison) sur cent vingt quatre pieds, sept pouces de face et profondeur à l'avenue Opelousas [autrefois rue Market] sur une profondeur inconnue sur le côté opposé vers l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), le divisant de la propriété vendue par J. H. Flanagan à Mme Philip Hann, en consigné, et sur le fond par la ligne de Mossy, en assigné, les dites mesures toutes plus ou moins. Les améliorations consistant de trois maisons doubles, Nos 701-03 avenue Brooklyn et Nos 705-07 avenue Brooklyn et 709 11 avenue Brooklyn 701, 03, 705-07 contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et 709 11 contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

Quatrième — Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dependent, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné comme lot numéro Cinq de l'ilet numéro Vingt-trois, autrefois l'ilet numéro Six, borné par les rues Patterson, Lavergne, Verret et Delaronde, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Patterson sur cent trois pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le divisant du lot numéro Quatre, et cent trois pieds, neuf pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro Six, les améliorations portant les numéros municipaux 422-25 Avenue Général Meyer (ou la rue Patterson) et consistant d'une maison simple en bois.

Cinquième — La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet numéro Cinq de l'ilet numéro Six, borné par les rues Belleville (autrefois Chestnut), Vallette (autrefois rue Gossalin) l'avenue Pelican (autrefois rue Peter) et la rue Alix, désigné comme lot numéro dix, de l'ilet numéro 33 (autrefois l'ilet numéro ——) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville, (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant William M. Hennessey, notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente et la vente sujette à x baux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato.

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. DIVISION C.

Succession de John A. Muir, dossier No 93,460, et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey. Dossier 89,083 Division C. [consolidées]. ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, MARDI, le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et adite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seifforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite petition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nasuville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne, [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même ilet que la portion de terre ci-dessus décrite mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; et ladite portion de terre est désignée par le No 2 sur un devis daté du 1er mai 1895, annexé à la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et le bénéfice de toutes les personnes, et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trente-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir: Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'ilet No 547, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St. Patrick, [maintenant Saratoga] Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept [22] Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville (autrefois faubourg Annonciation ou Lacourse municipalité No 2), dans l'ilet No 350, borné par les rues Sud Liberté, Erato, Howard et Thalie. Lesdits lots sont désignés resp